



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
 58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Auriac du Périgord, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	38
Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Pierre VERDIER, Jean-Louis PUJOLS, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Denis ADAMSKI, Roland MOULINIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Jean-Jacques DUMONTET, Annie CLAUZADE, Gaston GRAND, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Alexandra DUMAS, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Victor MONTEIL, Annie DELAGE, Régine ANGLARD, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Philippe COLLAS représenté par Arlette ROULAND.

Excusés : Jean-Marie CHANQUIOY donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Régine ANGLARD, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE. Elodie REBEYROL, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Sébastien LUNEAU, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTEMONT, Jean Michel LAGORCE, Bernard BAUDRY, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKY

Objet : Ingénierie territoriale : DETR 2026 : Demande de financement dans le cadre du programme de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la Commune de Terrasson-Lavilledieu

Considérant qu'en 2018, la compétence assainissement a été transférée à la CCTHPN.

Considérant qu'à cette date, un contentieux européen était en cours concernant le système d'assainissement collectif de la Commune de Terrasson-Lavilledieu, entraînant notamment la nécessité de réhabiliter la station d'épuration, opération qui a été réalisée par la Communauté de Communes.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, une copie de la délibération peut être demandée devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

AR Préfecture

024-200041150-20251216-DE2025_139-DE
 Reçu le 18/12/2025

Considérant qu'entre 2020 et 2023, le bureau d'études Artélia a mené une étude diagnostique complète du système d'assainissement.

Considérant que cette étude a révélé :

- D'importants apports d'eaux claires parasites, permanents et météoriques,
- Un réseau vieillissant, avec de nombreux tronçons vétustes, menaçant de s'effondrer voire déjà effondrés,
- La nécessité de réhabiliter un volume significatif de canalisations et d'ouvrages annexes.

Considérant qu'en conséquence, la CCTHPN a engagé en 2025 un programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux, planifié sur cinq ans.

Considérant que la Tranche Ferme, correspondant au quartier Montaigne, est actuellement en cours de réalisation et devrait s'achever en mars 2026.

Considérant que la Tranche Optionnelle n°3, quant à elle, couvre les secteurs Lotissement Les Plantes et Lotissement Grande Borie, dont les travaux débuteront en avril 2026, ainsi que le lot n°2 - Postes de relevage. Les postes concernés sont les suivants : PR Boléro – PR POMPIERS – PR Rouffiats – PR Malpas – PR Verlaine – PR ZI Coustal.

Considérant que le plan de financement prévisionnel estimatif de ces travaux est à retrouver ci-dessous :

Postes de dépenses	Dépenses HT	Libellé de la subvention	Recettes	Pourcentage de subvention
Travaux Tranche Optionnelle n°3 : Lotissement Les Plantes et Lotissement Grande Borie – Domaine public	772 878,00 €	DETR 2026 – Etudes et travaux d'assainissement collectif des collectivités territoriales	321 548,62 €	30 %
Travaux Tranche Optionnelle n°3 : Lotissement Les Plantes et Lotissement Grande Borie – Domaine privé	72 700,00 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	535 914,38 €	50 %
Travaux Tranche Ferme – Lot n°2 : Postes de Relevage – Domaine public	94 600,00 €			
Etudes préalables, tests de contrôle, divers – Domaine public	17 411,80 €			
Etudes préalables, tests de contrôle, divers – Domaine privé	1 937,83 €			
Maîtrise d'œuvre – Domaine public	32 774,49 €			
Maîtrise d'œuvre – Domaine privé	2 764,43 €			
Imprévus, révision des prix, divers (8%) – Domaine public	70 791,18 €			
Imprévus, révision des prix, divers (8%) – Domaine privé	5 971,03 €	Autofinancement CCTHPN	214 365,76 €	20 %
TOTAL	1 071 828,76 €	TOTAL	1 071 828,76 €	100%

AR Prefecture

024-200041150-20251216-DE2025_139-DE
Reçu le 18/12/2025

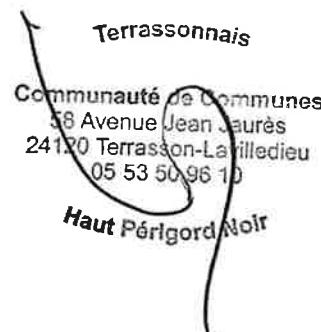
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la compétence assainissement exercée par la CCTHPN depuis 2018,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCTHPN en date du 12 septembre 2024 autorisant le Président à lancer la réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la Commune de Terrasson-Lavilledieu à la suite des résultats de l'étude diagnostique,
Vu les critères d'attribution de la DETR 2026 ouvrant l'éligibilité aux opérations d'assainissement,

Le conseil communautaire, où il l'exposé du Vice-Président Lionel ARMAGHANIAN, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement proposé ci-dessus,
 - **D'AUTORISER** le Président à solliciter le financement au titre de la DETR 2026 à hauteur de 30 % du montant de cette opération à hauteur de 321 548,62 € et de l'Agence de l'Eau, comme indiqué dans le plan prévisionnel de financement ci-dessus,
 - **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre dudit projet cité en objet, ainsi que tous documents nécessaires pour mener à bien les demandes de financement au titre de la DETR 2026 et de l'Agence de l'Eau.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 16/12/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (10 Rue des Béarnais, 46200-Terrasson-Lavilledieu).

024-200041150-20251216-DE2025_139-DE
Reçu le 18/12/2025

AR Prefecture

024-200041150-20251216-DE2025_139-DE
Reçu le 18/12/2025